

Eure et Seine-Maritime. Un seul cas de Covid suffit désormais à fermer une classe

Tendance Ouest

2 minutes

Un cas de Covid-19 suffira dorénavant à décréter la fermeture d'une classe entière, "*tous niveaux scolaires confondus (primaire, collège, lycée)*", dans l'ensemble des départements concernés par le renforcement des mesures sanitaires, dont l'Eure et la Seine-Maritime. C'est ce qu'indique vendredi 26 mars le ministère de l'Education nationale dans un communiqué. C'était déjà le cas en maternelle.

Les parents pourront demander à bénéficier d'un arrêt de travail pour garder leurs enfants, a précisé le ministre Jean-Michel Blanquer.

La vaccination ouverte aux enseignants fin avril

En cas d'absence d'un professeur, cas contact ou positif au Covid, "*si les moyens de remplacement habituels sont insuffisants, des moyens exceptionnels sont déployés pour répondre aux besoins*" ajoute le ministère, sans plus de précisions. La vaccination des enseignants et personnels de l'éducation nationale débutera à la fin du mois d'avril, avec "*les plus vulnérables et les plus exposés au virus*".

L'Académie de Normandie recensait jeudi dernier huit écoles et 72 classes fermées. Jusqu'ici, la fermeture de classe était décrétée à partir de trois cas positifs (un seul en cas de variant brésilien ou sud-africain).

Au niveau national, le nombre d'élèves contaminés est passé en une semaine de plus de 15 000 à plus de 21 000 (soit un taux de 0,17% contre 0,13% il y a une semaine). Cette courbe de positivité reste cependant inférieure à celle constatée en novembre 2020.